

ses Sujets, que cette même liberté, qui selon les Déclarations & le Manifeste des Etats Generaux, ne pouvoit être refusée ou disputée à aucune autre Nation, il est naturel de se promettre de leur justice, qu'ils entreront encore dans les mêmes sentimens d'équité, & qu'ils ne voudront plus appuyer les prétentions desdites Societez, qui choquent la raison, & vont à renverser les principes du Droit des gens, & qui d'ailleurs sont injurieuses à la justice de S. M. I. & C., & à la protection qu'Elle doit à ses Sujets, que lesdites Compagnies veulent priver d'une liberté dont les autres Nations de l'Europe jouissent, & que ces Societez n'oseroient disputer à aucune Ville Anseatique.

Quant au préjudice que les Directeurs disent que le Commerce des Sujets de l'Empereur feroit à leur Compagnie, on ne conçoit pas qu'il puisse les interesser en aucune maniere, beaucoup moins, peut-on croire qu'il leur puisse nuire au point que les Directeurs le disent: & quiconque voudra envisager ce Commerce par les vûes du bien commun, & de la sûreté publique en general, devra demeurer d'accord que les avantages qui en reviendront aux Finances de S. M, profiteront autant à la Republique qu'à l'Empereur même, suivant la destination faite par l'Article 90. de l'Octroi Imperial, par lequel S. M. destine les deniers qui seront levez sur les Marchandises de retour comme un fond fixe & durable, pour être employé à pourvoir les Places Frontieres, & autres Fortereffes des *Pais-Bas Autrichiens*, d'Artilerie, & d'autres Armes, de toute sorte de Munitions de guerre & de bouche, & à en réparer & entretenir les Ouvrages, afin que lesdites Places soient toujours en état de défense: destination d'autant plus recommandable, & qui
doit